

# Sélection d'entrée 2022/2023

## Candidature par Parcoursup

### Fiche Modalités d'admission 2022 - 2023

#### Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

### Préparation aux diplômes d'Etat

- Assistant de service social - DEASS
- Educateur de jeunes enfants - DEEJE
- Educateur spécialisé - DEES
- Educateur technique spécialisé - DEETS
- Entrée en septembre ou octobre 2022
- Sur les sites de Montpellier et Perpignan


## 1/ Inscription sur Parcoursup

<p><b>20 janvier 2022</b></p> <p><b>au 29 mars 2022</b></p>	<p><b>Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.</li> <li>▪ Je formule mes vœux.</li> </ul> <p><b>Vendredi 29 mars 2022 : DERNIER JOUR pour formuler mes vœux.</b></p>
<p><b>au</b></p> <p><b>07 avril 2022</b></p>	<p><b>Le 07 avril : DERNIER JOUR pour finaliser mon dossier candidat.</b></p> <p><b>Je m'assure que :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. J'ai bien <b>complété et argumenté les différentes rubriques de mon dossier</b> notamment <b>le projet de formation</b> et la <b>fiche de centres d'intérêts</b>.</li> <li>2. J'ai validé mes vœux.</li> <li>3. J'ai réglé les 50€ correspondant aux frais d'étude de dossier <u>sur le site de Parcoursup (pas de chèque, ni espèces)</u>.</li> </ol>
<p><b>Le 13 avril 2022</b></p>	<p>L'IRTS contrôle les paiements des frais d'étude de dossier et valide les dossiers pour la phase d'étude sur Parcoursup.</p> <p>→ <b>sans validation du dossier ou des vœux ou sans paiement, votre candidature ne pourra être examinée.</b></p>
<p><b>Du 14 au 21 avril 2022</b></p>	<p>L'IRTS étudie les dossiers complets des candidats et tout particulièrement votre projet de formation et votre fiche de centres d'intérêts.</p>

## 2/ Recevabilité des dossiers

<b>Le 22 avril 2022 – 18h00</b>	A la suite de l'étude de votre dossier, vous recevez une réponse sur Parcoursup. Soit : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Dossier retenu, vous pouvez passer l'oral d'admission – choix r-v sur Parcoursup.</li><li>✓ Dossier refusé, le processus d'admission est terminé – sans information particulière avant le 02 juin 2022.</li></ul>
---------------------------------	--

## 3/ Admission : épreuve orale et résultats

<b>A partir du 22 avril jusqu'au 27 avril 2022 - 12H00</b>	<b>Je peux passer l'épreuve orale d'admission :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Je m'inscris par Parcoursup à un des créneaux proposés. Aucune modification de date ne sera accordée - aucun autre créneau ne sera proposé.</li><li>✓ La convocation correspondante (matin ou a-m) disponible sur Parcoursup.</li></ul>  <b>2 formations différentes choisies = 1 entretien par formation, soit 2 r-v.</b> <b>Frais 80 euros par formation</b> (quel que soit le site). <ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Les frais liés à l'épreuve orale d'admission</b> sont à régler sur le site de l'IRTS. Le candidat devra s'acquitter de ces frais par carte bleue en suivant la procédure suivante : <u>Etape 1 :</u> S'inscrire en ligne sur notre site Internet : <a href="http://www.faire-ess.fr">www.faire-ess.fr</a> *Créer son compte - Vous recevrez un login et mot de passe. <u>Etape 2 :</u> Payer en ligne le montant des frais de l'épreuve orale d'admission (80 €) jusqu'au 25 avril minuit <b>en choisissant la formation</b> pour laquelle <u> votre dossier a été validé.</u> -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE. <u>Etape 3 :</u> Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement. → Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).</li></ul>
<b>convocation</b>	Votre convocation à l'épreuve orale d'admission est disponible sur Parcoursup. Vous êtes convoqué(e) par <u>demi-journée</u> (à 7h30 ou 13h00)
<b>Les épreuves orales d'admission 2022</b> <b>Sur les semaines 18-19 &amp; 20</b>	Je me présente à <b>l'IRTS de Montpellier</b> à l'épreuve d'admission avec : <ul style="list-style-type: none"><li>• La convocation,</li><li>• ma carte d'identité,</li><li>• mon curriculum vitae,</li><li>• Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn) et 1 bibliographie adaptée – documents sur papier A4 remis à l'accueil des candidats le jour de l'entretien.</li></ul> <i>Nous pouvons aménager un entretien en visio dans les cas suivants:</i> <ul style="list-style-type: none"><li>-Résider hors de France métropolitaine (nous prévenir lors de l'inscription à l'entretien)</li><li>-Etre positif au COVID-19 (nous prévenir au plus 24h tard avant l'entretien)</li><li>-Etre cas contact du COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l'entretien)</li></ul> <i>Dans tous les cas, un justificatif officiel vous sera demandé.</i> <b>Si vous souhaitez bénéficier d'un allègement pour la formation</b> , vous devez en effectuer la demande <u>dans votre document de présentation personnelle</u> en indiquant à quel titre. <i>Les candidats qui en auront fait la demande et qui <u>seront reconnus admis après la sélection</u>, seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation.</u></i>

Fin mai 2022	<p><b>Je consulte les résultats sur Parcoursup</b></p> <p><b>Je suis admis(e) :</b> sur Parcoursup, je confirme mon inscription à la formation à l'IRTS.</p> <p><b>Je reçois de l'IRTS par email</b> (sous huitaine) les consignes d'inscription et le dossier administratif d'inscription.</p> <p><b>Je renvoie le dossier avec toutes les pièces demandées.</b></p> <p><b>Je suis sur liste complémentaire :</b> Je serai informé (e) si des désistements se produisent et me permettent d'entrer en formation via la plateforme Parcoursup.</p>
SEPT. ou OCT. 2022	<b>Rentrée des étudiants admis en formation</b>

## Cas particulier des apprentis

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, **l'inscription sur Parcoursup est obligatoire**. Sur la plateforme, il y a 2 possibilités d'inscription :

- Inscription à la formation en apprentissage.
- Inscription à la formation en apprentissage ET inscription par la Voie Initiale (étudiant)

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant

